

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MAI 2016



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

Le neuf mai deux mille seize à dix-huit heures, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le 3 mai 2016, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Jean MARTINATO, Valérie ROUGERON, Jean-Pierre JARRE, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Fabrice ZANIVAN, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Laurent GRAZIANO, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD

Étaient excusés :

Vincent ROLLAND qui a donné pouvoir à Martine BERTHET
Marie Agnès LEROUX qui a donné pouvoir à Catherine TERRAZ
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO
David GUILLOT qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Maurice MONTJOVET qui a donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Christelle SEVESSAND qui a donné pouvoir à Jacqueline ROUX

Le quorum étant atteint (27 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire,

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

**LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2015 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

COMMUNICATIONS

1° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

- **Décisions concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

22/02/16	Co.RAL/TOA/Ville	Avenue Winnenden	01/01/16 31/12/16	Bâtiment couvert à disposition du TOA	Gracieux
30/03/16	COMITE DES FETES	CENTRE JOSEPH BUET 2 rue Pargoud	25/03/16 30/04/16	Bureau 1 ^{er} étage - 15 m ²	Gracieux
05/04/16	Mobil'Emploi	Maison des associations	04/04/16 03/04/19	Bureau n°317, 3 ^{ème} étage de 18 m ²	277,20 €

- **Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres**

LISTE DES MARCHÉS CONCLUS AU 04/04/16

Pour des Travaux				
Pour la tranche supérieure ou égale à 0 et inférieure à 20 000 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
AO150044	Restructuration partielle du centre des finances publiques d'Albertville Sols souples	ISER'SOL 73240 SAINT-GENIX-SUR-GUIERS	6 000,00	19/10/15
AO150046	Restructuration partielle du centre des finances publiques d'Albertville Electricité CFO CFA	SARL ELECTRICITE J-C BILLET 73200 CESARCHES	6 061,79	19/10/15
AO150043	Restructuration partielle du centre des finances publiques d'Albertville Doublages - peinture	SONZOGNI Frères 73301 SAINT JEAN DE MAURIENNE Cedex	8 100,00	19/10/15
AO160033	Sols sportifs du Centre National de Ski Haut Niveau Piste d'athlétisme	SPORT FLOORING 69006 LYON	17 500,97	30/03/16

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
AO160032	Sols sportifs du Centre National de Ski Haut Niveau Sol salles de préparation physique	SPORT FLOORING 69006 LYON	24 500,00	30/03/16
M215008	Piste des Déberts - Talus instable - Confortement par clouage, et parement métallique ou similaire	LJ ENTREPRISE 73210 AIME	25 448,00	31/03/16
M315014	Travaux d'amélioration des pelouses sportives	COSEEC FRANCE SA 74330 LA BALME DE SILLINGY	41 666,67	15/02/16
AO160031	Sols sportifs du Centre National de Ski Haut Niveau Sol salle mutisport type C	ST GROUPE 34160 BOISSERON	46 925,63	31/03/16

Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 et inférieure à 5 186 000 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
AO150041	Restructuration partielle du centre des finances publiques d'Albertville Ossature bois - bardage	SPATIAL COUVERTURE 73460 SAINT HELENE SUR ISERE	92 307,43	19/10/15

AO15009	Réaménagement de la Promenade Edouard HERRIOT	SAS MARTOIA TP 73401 UGINE Cedex	338 476,95	26/01/16
---------	---	--	------------	----------

Pour des Fournitures				
Pour la tranche égale à 0 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
M216001	Mise à disposition gratuite d'un véhicule publicitaire (covering publicitaire)	VISIOCOM 33700 MERIGNAC	0,00	18/03/16

Pour la tranche supérieure ou égale à 207 000 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
AO15015	Fourniture et pose d'appareils de musculation pour le centre national d'entraînement des équipes de France de ski	LEISURELINES LE10 3BS UNITED KINGDOM	249 997,35	23/02/16

Erratum par rapport au dernier tableau transmis :

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 et inférieure à 90 000 € HT				
N° Contrat	Objet	Attributaire Adresse	Montant HT Notifié	Date Notification
M315004	Marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé	SASU COORDICAS 69530 ORLIENAS	50 000,00 (et non 200 000)	30/09/15

- **Décisions concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros - Liste des ventes réalisées sur AGORASTORE**

Libellé	Fin d'enchère	Prix enchéri TTC	Civilité	Nom	Prénom	Adresse
Véhicule fourgon Renault Trafic (gazoil)	29/02/2016 17:02	1857,71	Monsieur	MARIE	François	rue de surveillance montmary 73210 La Plagne Tarentaise

- **Décision de création et suppression de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux**

Décision en date du 1^{er} avril 2016 modifiant la régie de recettes « animations »

Régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- Billetterie d'organisation de concerts, spectacles, conférences
- Droits d'entrée d'animations diverses et de repas concerts
- Location de petits matériels et vente d'objets promotionnels dans le cadre des animations

Décision pour modifier le montant du fonds de caisse et l'établir à 200 euros.

- **Décision en date du 29 avril 2016 supprimant la régie de recettes du centre international de séjour**
- **Décision de création de droits et tarifs sans caractère fiscal - Tarifs temporaires et ponctuels**

Décision en date du 28 avril 2016 afin de créer les tarifs des supports publicitaires vendus à l'occasion du passage du Tour de France.

Les tarifs sont fixés comme suit :

- Guirlande maillots : 2,00 euros le ml (1^{er} mètre linéaire offert)
- Maillot « Bienvenue à Albertville » : 11,50 euros l'unité
- Vitrophanie de 180 X 30 : 8,00 euros l'unité

2° AJOUT DE QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

Martine BERTHET

Deux délibérations, pour dénommer respectivement la salle communale du champ de mars et le futur cheminement entre la promenade Edouard Herriot et l'avenue de Tarentaise, étaient inscrites au conseil municipal initialement programmé le 6 juin prochain.

En raison de la modification du calendrier du conseil municipal - fixant désormais le conseil municipal au 20 juin et des disponibilités pour l'inauguration de la plaque inaugurale, nous sommes amenés à vous proposer de rajouter ces deux délibérations au conseil municipal de ce soir.

2-6 Dénomination de voie publique – Allée Charles BONNET

Cette délibération vous est proposée en ajout à l'ordre du jour.

DECISION

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'ajouter cette question à l'ordre du jour

2-7 Dénomination de salle publique – Salle Marinette MOULIN

Cette délibération vous est proposée en ajout à l'ordre du jour.

DECISION

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE d'ajouter cette question à l'ordre du jour

3° MODIFICATION de RAPPORT

Martine BERTHET

2-5 Contrat de ville – Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain

Suite aux préconisations de la Direction départementale des territoires (DDT), la délibération a été modifiée afin d'étendre la durée du protocole à 15 mois. Nous nous efforcerons de réduire au maximum ce délai.

Le projet de protocole a été rectifié en ce sens.

4° Remerciements

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subvention :

- le club des accordéonistes
- ETEROCLIT Théâtre
- Le Pélican
- Jazzbertville
- l'ensemble Vocal Ugine-Albertville
- les Anciens Combattants d'Albertville

- l'amicale des donateurs de sang
- la ligue contre le cancer
- l'amicale du personnel de la ville d'Albertville et du CCAS
- l'Olympique Albertville Football Club

L'association France Palestine Solidarité remercie la municipalité pour sa participation au ramassage de textile et autres articles usagés.

Le club l'atelier de mes amies remercie la municipalité pour la mise à disposition de la salle de la Pierre du Roy, le 6 mars dernier à l'occasion de la manifestation « Puces des couturières ».

L'ensemble musical Réveil Albertvillois remercie la municipalité pour l'aide apportée à l'organisation de leur concert annuel le samedi 19 mars dernier.

5° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à :

- Franck SWAT, adjoint technique principal 1ère classe au sein du service vie locale et relations extérieures, pour le décès de sa mère le 20 mars 2016
- Delphine DELANNOY, rédacteur contractuel au sein du service communication, pour le décès de son père

6° Le prochain conseil municipal est programmé

Lundi 20 juin à 18 heures

DELIBERATIONS

1-1-1 Budget principal 2016 – Décision modificative n°2

Approbation de la décision modificative n°1 du budget principal 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes à - 21 144,00 euros en fonctionnement et + 457 213,00 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
avec 6 VOTES CONTRE**

1-2-1 Convention d'objectifs avec le Grand Bivouac – Avenant 3 – Modification de l'échéancier de paiement – Subvention complémentaire de 5 000 euros

Attribution d'une subvention complémentaire de 5 000 euros à l'association Le Grand Bivouac,
modification de l'échéancier de versement (dernière échéance au 15 mai) ;
et approbation de l'avenant 3 à la convention d'objectifs proposé en annexe pour le grand Bivouac.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-2-2 Subvention de 500 euros à l'association « Les Marmottons »

Approbation du versement d'une subvention de 500 euros à l'association « Les

Marmottons » qui intervient au sein du service pédiatrique de l'hôpital pour améliorer la qualité de vie et les conditions de soins des enfants et des adolescents malades, hospitalisés à Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-3 Instauration taxe inhumation et taxe de dispersion

Instauration à compter du 1^{er} juillet 2016 d'une taxe d'inhumation qui sera perçue lors de toute inhumation d'un corps en terrain commun, en concession pleine terre ou en caveau ; lors de toute inhumation d'une urne cinéraire (en cavurne, en caveau ou en columbarium) y compris lors du scellement sur une concession ;
Instauration à compter du 1^{er} juillet 2016 d'une taxe de dispersion qui sera perçue lors de toute dispersion au jardin du souvenir ;
Exonération du règlement de ces taxes pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes au sens de l'article L.2223-27 du CGCT ;
Fixation du montant de ces taxes à 20 euros révisable tous les ans par le conseil municipal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-1 Nouveau tarif patrimoine – Livret exposition

Création d'un tarif unique à 5 euros pour l'ensemble des livrets d'exposition.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-2 Tarifs 2016-2017 – Tarifs enfance-jeunesse, éducation, centre socio-culturel

Approbation des tarifs enfance-jeunesse, éducation et du centre socioculturel applicables selon les activités dès l'été 2016 ou à la rentrée scolaire 2016-2017, l'ensemble des tarifs respectant le taux directeur d'augmentation de 1,5 %, hormis les pass enfance-jeunesse et pass adulte proposés à un tarif unique d'adhésion.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-4-3 Déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électrique et hybrides (IRVE) – Engagement de gratuité du stationnement pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de transmission des données d'utilisation

Approbation de la gratuité du stationnement accordée sur la commune pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, pendant une durée minimale de deux ans à compter de la fin du projet de déploiement (et au moins jusqu'au 31 décembre 2019) ;
Approbation de la décision de fournir à l'ADEME (ou son substitut représentant l'État) les données d'utilisation et de fréquentation des infrastructures de recharge pendant une durée d'exploitation de 2 ans à compter de la fin du projet de déploiement jusqu'au 31 décembre 2019, afin d'anticiper les changements et d'adapter l'offre à la demande ;
Approbation de la décision que lesdites données pourront également être mises de manière permanente à la disposition d'autres dispositifs publics, éventuellement locaux, de manière qu'en les combinant avec d'autres données, elles concourent à l'amélioration de futurs projets publics, collectifs ou d'innovation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1-5 Modalités d'attribution d'une récompense aux membres de la commission administrative de révision des listes électorales - Fiche action 2.4.3.2 du contrat de ville

Approbation de la prise en charge financière par la ville des bons d'achats d'un montant de 30 euros offerts à titre de récompense pour action citoyenne, aux quinze membres de la commission administrative de révision des listes électorales lors de la cérémonie de citoyenneté le 28 mai 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1 Avenant 1 à la convention de coordination entre la police municipale et les forces publiques de l'État

Approbation des termes de l'avenant n°1 de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'État, précisant les moyens mis à disposition de la police municipale.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE et 2 ABSTENTIONS

2-2 Bail avec la Fédération Française de ski pour la mise à disposition des locaux du centre national de ski et de snowboard

Approbation du bail professionnel appelé à être conclu entre la commune et la Fédération Française de Ski pour la mise à disposition de la FFS, à compter du 1er juin 2016, du centre national de ski et de snowboard situé 650 chemin des 3 poiriers, sur un terrain cadastré section AB 520, pour un loyer de 120 000 euros TTC annuel.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-3 Convention de déneigement par la ville d'Albertville des abords du centre hospitalier Albertville Moûtiers/site d'Albertville

Approbation de la convention de déneigement établie avec le centre hospitalier Albertville-Moûtiers pour trois ans, précisant les conditions de cette prestation par la ville : déneigement des accès aux urgences à titre gracieux.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-4 Régularisation administrative du captage en eau potable du Mont et demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse pour les études préalables, la phase administrative et la réalisation des travaux prescrits au titre de la protection de la source

Décision :

- d'engager la procédure de mise en conformité administrative, telle qu'elle est décrite ci-dessus pour le captage du Mont, de la conduire à son terme et de procéder, le cas échéant, à la mise à jour des documents d'urbanisme existants ; étant entendu que toutes les études nécessaires à l'aboutissement de ladite procédure seront menées à bien ;
- de prendre l'engagement d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains constitutifs du périmètre de protection immédiate et de grever de servitudes les terrains compris dans le périmètre de protection

- rapprochée ;
- de prendre l'engagement d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers des eaux de tous les dommages et/ou préjudices qu'ils pourront prouver avoir subi par la dérivation des eaux, ainsi que les propriétaires ou occupants des terrains compris dans le périmètre de protection rapprochée des préjudices qu'ils pourront prouver avoir subi par l'instauration des servitudes qui y sont prescrites ;
 - de prendre l'engagement d'effectuer les travaux qui seront préconisés par l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique au titre de la protection de la source ;
 - de demander que soient instaurées les servitudes d'accès aux ouvrages ;
 - de prendre l'engagement d'inscrire au budget du service de distribution d'eau potable, outre les crédits destinés au règlement des dépenses de premier établissement et d'indemnisation mentionnées ci-dessus, ceux nécessaires pour couvrir les frais d'entretien, d'exploitation et de surveillance du captage et de ses périmètres de protection ;
 - de solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse tant au stade des études préalables qu'à celui de la phase administrative et de réalisation des travaux prescrits au titre de la protection de la source ;
 - de solliciter la désignation d'un hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique ;
 - d'autoriser madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents relatifs à la procédure et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-5 Contrat de ville – Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain

Approbation du projet de protocole de préfiguration de la convention de renouvellement urbain pour le quartier du Val des Roses-la Contamine, joint en annexe de la délibération, et qui sera annexé au contrat de ville d'Albertville.

Autorisation à madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à signer le protocole, et tous les documents à intervenir nécessaires à son exécution, avec l'ANRU et les partenaires concernés.

Autorisation à madame le maire ou un adjoint ayant reçu délégation à saisir le représentant de l'ANRU et solliciter auprès des partenaires financiers inscrits à l'annexe N°5 du présent protocole toute demande de subvention concernant le NPNRU, dans le respect des crédits correspondants aux actions inscrites au budget municipal.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-6 Dénomination de voie publique – Allée Charles BONNET

Approbation de la dénomination « allée Charles BONNET » pour la liaison entre la promenade Edouard Herriot et l'avenue de Tarentaise afin d'honorer la mémoire de cet Albertvillois qui a participé au développement des écoles publiques d'Albertville.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-7 Dénomination de salle publique – Salle Marinette MOULIN

Approbation de la dénomination « Salle Marinette MOULIN » pour la salle de quartier du Champ de Mars en hommage à cette résistante savoyarde.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Transfert des personnels municipaux affectés à l'instruction de l'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Arlysère

Approbation du transfert au PETR Arlysère à compter du 1^{er} juin 2016, des personnels du service instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivrés sur le territoire de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-2 Autorisation de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents

Autorisation donnée à madame le maire pour recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents :

- pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités. La durée du contrat est limitée à 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement, sur une période de référence de 18 mois consécutifs ;
- pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités dont la durée est limitée à 6 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement, pendant une même période de 12 mois consécutifs.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-3 Modification du tableau des effectifs

A compter du 10 mai 2016, création de deux postes relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale qui seront pourvus par voie statutaire.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1 Délibération approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme

Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE et 2 ABSTENTIONS

4-2-1 Zone d'aménagement concerté du parc olympique - Délibération tirant le bilan de la concertation

Approbation du bilan de la concertation concernant la zone d'aménagement concerté du parc olympique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-2 Délibération approuvant les enjeux et objectifs de l'opération, le périmètre d'intervention, le programme et le bilan financier prévisionnel de la ZAC du Parc Olympique

Approbation des enjeux et de l'objectif de l'opération, du périmètre d'intervention, du programme et du bilan financier prévisionnel de la ZAC du parc olympique.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-3 Zone d'aménagement concerté du parc olympique - Délibération définissant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale

Approbation des modalités de mise à disposition du public :

- mise à disposition du public du dossier comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat ;
- mise à disposition d'un registre servant à recueillir par écrit les observations et avis du public.

Ces mises à disposition auront lieu pendant quinze jours, du lundi 30 mai au lundi 13 juin 2016 inclus, à l'Hôtel de Ville (12 cours de l'Hôtel de Ville, 73200 Albertville) aux jours et horaires d'ouverture au public.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-4 Zone d'aménagement concerté du parc olympique - Lancement de la procédure de passation de la concession d'aménagement

Décision que les constructions et aménagements réalisés dans la ZAC du Parc Olympique seront exonérés de la part communale de la taxe d'aménagement, l'aménageur ou le constructeur prenant à sa charge au minimum le coût des équipements publics visés à l'article R 331-6 du code de l'urbanisme.

Autorisation à madame le maire à engager, sur la base des critères prévisionnels de sélection du futur aménageur développés au présent rapport, l'entière procédure de consultation d'aménageurs, afin de désigner le concessionnaire de l'opération d'aménagement en fonction des caractéristiques essentielles de la concession d'aménagement,

Autorisation à madame le maire à signer et publier tout acte afférent à ce dossier, et notamment à entreprendre toute procédure et à déposer tout dossier de demande d'autorisation nécessaire à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-5 Commission d'aménagement – Constitution – Election des membres

Constitution de la commission d'aménagement, compétente en matière de concession d'aménagement conformément au code de l'urbanisme ;

Composition de la commissions comme suit :

- le maire ou son représentant, président de la commission
- cinq membres titulaires
- cinq membres suppléants

Election des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne

Sont désignés membres titulaires de la commission d'aménagement

Yves DUJOL, Frédéric BURNIER-FRAMBORET, Hervé BERNAILLE, Jean MARTINATO, Claude-BESENVAL

Sont désignés membres suppléants de la commission d'aménagement

Vincent ROLLAND, Jacqueline ROUX, Jean-François BRUGNON, Jean-Pierre JARRE, Valérie-AINAUD

Désignation de madame le maire en qualité de personne habilitée à mener les discussions et à signer le contrat de concession ainsi que toutes pièces ou documents afférents.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves DUJOL quitte momentanément la séance
Le quorum est réapprécié (26 personnes)**

4-3-1 Demande d'intervention de l'EPFL de la Savoie – Opération Chemin de la contamaine

Sollicitation de l'intervention de l'EPFL de la Savoie pour le portage foncier et financier de l'opération portant sur les parcelles cadastrées section AZ n°66, 67, 68 et 69 d'une superficie totale de 3 795 m² situées chemin de la contamaine.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves DUJOL a rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

4-3-2 Convention de servitude de passage avec ERDF pour la création d'une desserte électrique – Chemin des trois Poiriers/le Rafour/les Hautins

Instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur les parcelles cadastrées section AB n°522, sise les Hautins, AB n° 520 et AB n°4, sises chemin des trois poiriers, et sur la parcelle cadastrée section H n° 2084, sise le Rafour.
Approbation des termes de la convention à intervenir avec ERDF.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-3-3 Cession à la SEMCODA – Terrains chemin du Pont Albertin

Approbation de la cession à la S.E.M.C.O.D.A. de l'ensemble des terrains d'une superficie totale de 15 300 m² composé des parcelles cadastrées section AY n°343 de 8259 m² ; AY n°344 de 6230 m² ; AY n°142 de 762 m² et AY n°124 de 49 m², sises chemin du pont Albertin au prix de 750 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES avec 6 VOTES CONTRE et 2 ABSTENTIONS

4-3-4 Cession à EIFFAGE IMMOBILIER – Terrain 23 avenue des chasseurs alpins

Approbation de la cession à la société EIFFAGE immobilier du tènement foncier d'une superficie 7 631 m² sis 23 avenue des chasseurs alpins, parcelle cadastrée section AX n°205, au prix de 650 000 euros.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

5-1 Convention d'organisation de la coupe du monde de VTT Trial

Approbation de la convention avec la société All Road pour l'organisation les 20 et 21 août 2016 d'une manche de la coupe du monde de VTT trial.

Cette convention prévoit pour la collectivité :

- la préparation matérielle des aires de compétitions et d'échauffement.
- la fourniture des protections et la mise en valeur du site.
- la présence de la police municipale durant les 2 jours de la manifestation.
- la prise en charge des formalités administratives liées à l'événement.

- la contribution financière de la Ville à la société All Road de 63 380 euros HT inscrits au BP 2016.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-1 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière pour les travaux de fourniture, de pose et de raccordement de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables

Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour l'installation des 3 bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire de la commune.

Approbation de la prise en charge financière de l'intégralité des coûts TTC liés à l'investissement initial d'installation des 3 bornes installées par le SDES, déduction faite de la subvention par borne de l'ADEME plafonnée à 6 000 € qui sera perçue par le SDES et remboursée à la commune à la suite.

Approbation de la prise en charge dès la mise en service de chaque borne, de l'ensemble des coûts TTC de fonctionnement associés (maintenance technique et logicielle des bornes et de la supervision, monétique, adhésion à une plate-forme d'interopérabilité, frais de fonctionnement liés à l'abonnement à un contrat d'électricité et à sa consommation afférente.

Approbation de la mise en place des procédures juridiques et administratives (régie de recettes, ...) afin de percevoir les crédits issus de l'utilisation des bornes par les usagers.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-2 Adhésion au groupement de commandes Rhône-Alpes alimentation des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux (GRAAL)

Approbation de l'adhésion au groupement de commandes Rhône-Alpes alimentation des établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux (GRAAL) pour les produits suivants :

- Produits frais et surgelés
- Épicerie
- Fruits et légumes frais
- Viandes fraîches
- Boissons
- Matières grasses
- Diététique

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

6-3 Assurances – Convention de groupement de commandes - Lancement de l'appel d'offres

Approbation des termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à signer la convention de groupement de commandes.

Décision du lancement de la consultation par application de l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par loi n°2009-179 du 17 février 2009).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont quitté la séance
Le quorum est réapprécié (22 personnes)**

7-1 Garantie totale d'un emprunt de 719 000 euros contracté par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Opération Le Champ de Mars – Réhabilitation de 109 logements

Approbation de la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N°47599 d'un montant total de 719 000 euros souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 109 logements Résidence Le Champ de Mars située chemin des Esserts-avenue du Champ de Mars à ALBERTVILLE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-2 Garantie totale d'un emprunt de 118 000 euros contracté par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Opérations Le Lagarde – Réhabilitation de 13 logements

Approbation de la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt N° 47598 d'un montant total de 118 000 euros souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 13 logements Résidence Le Lagarde située 3 et 5 rue Paul Yvan Lagarde à ALBERTVILLE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-3 Garantie totale d'un emprunt de 386 000 euros contracté par Val Savoie Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations – Opérations Les Tilleuls – Réhabilitation de 55 logements

Approbation de la garantie de la commune à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt N°47597 d'un montant total de 386 000 euros souscrit par VAL SAVOIE HABITAT-OPH ALBERTVILLE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 55 logements Résidence Les Tilleuls située 5,6,7,8 et 9 rue Val d'Isère à ALBERTVILLE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Martine BERTHET, Jean MARTINATO, Josiane CURT, Aziz ABBAS et Michel BATAILLER ont rejoint la séance
Valérie ROUGERON quitte momentanément la séance
Le quorum est réapprécié (26 personnes)**

7-4 Transfert de la garantie au profit de la banque Laydernier du prêt consenti par le Crédit mutuel à l'organisme de gestion de l'école catholique du groupe Pierre de Tarentaise (OGEC) - Garantie totale d'un emprunt de 579 166,33 euros

Approbation du transfert de la garantie totale de la commune du prêt initial consenti par le Crédit mutuel à l'organisme de gestion de l'école catholique du groupe Pierre de Tarentaise sur le nouveau prêt d'un montant de 579 166,33 euros consenti par la Banque Laydernier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Valérie ROUGERON rejoint la séance
Le quorum est réapprécié (27 personnes)**

8-1 Demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe (FEDER) pour l'opération « Création d'une chaufferie bois de 7 MW et d'un réseau de chaleur de 16 km »

Demande de subvention auprès du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe au titre du FEDER pour l'opération « Création d'une chaufferie bois de 7 MW et d'un réseau de chaleur de 16 km », en complément de l'aide de l'ADEME déjà obtenue.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H30**